

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

N^o 50487 42

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

Bruxelles, le

10

4/

1906

Madame,

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, des tableaux qui font l'objet de
votre lettre du 28 mars écoulé.

Ces ouvrages que nous tenons
Madame, à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des beaux-arts, rue
du Musée, n^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Madame,
l'hommage de notre considération distinguée

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

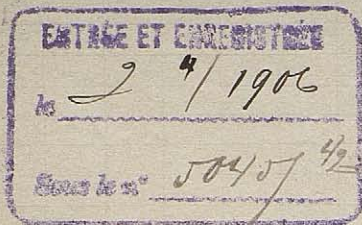
Le Secrétaire,

Antoine Van Marcke

à Madame Des camps

Nu du marche 103. 11 joste

*Reçu en refus mes 2 vers
tableaux au musée
Mr. J. Desamps*



Bruxelles le 31 Mars 1906

Messieurs Les membres de la Commission
du musée Moderne
Bruxelles

Je me permets de vous présenter deux
tableaux de peinture, dont l'un est un vieux
tableau qui existe plus de cent ans dans
notre famille, il prarent de la mère de
ma grande mère, qui a vécu jusqu'à 77 ans
et est morte depuis 35 ans. Je ne sais
de quelle année il date déjà,

L'autre est une tête de Commanant belle
peinture qui vient du Mexique, qui
a été ~~rapportée~~ par les soldats du Général
Vandersmissen après les pillages des
bandits pendant la guerre de l'Empereur
Maximilien, on me dit que ces tableaux
sont de valeur et historique en
même temps. Veuillez Messieurs les
apprécier et me dire leur valeur pour vous.
En attendant recevez mes salutations,
G. J. Descamps rue du marché 103 St-Jean

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

~~~~~

N° 50457612

OBJET :

8

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Bruxelles,

10 4 / 19 06

A M<sup>me</sup> Descamps

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, d'un tableau  
qui fait l'objet de votre lettre  
du 31 mars écoulé.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition, pourront  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. Adam, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,